

Belfort, le 28 mars 2013

Procès-verbal du Conseil d'Ecole extraordinaire

Année scolaire 2012- 2013

Jeudi 28 Mars 2013

17h45

Présents			
Education nationale	Mairie	Parents élus	Autres
Enseignantes Mmes Bénédicte BATAIL Véronique BEAU Emilie BUIRETTE Elodie PLUCHART Nathalie JEANNOT Stéphanie LEMAIRE Corinne RUIZ Géraldine TAPIE Charlotte THIRIAT Mme Ophélie SILVESTRE Rased Catherine WEBER Mme Delphine NOLOT	M BUTZBACH Maire de Belfort Jérôme Mouchet, directeur de service périscolaire)	M. Elhireche Mme Zouaoui Mme Macit	
Excusés			
Education nationale	Mairie	Parents élus	Autres
Mme Anne Marie CHARLES Mme OBHOLTZ Emilie KIEFFER	Martin Begue Mme Sylvie Gisiger intervenante en sport Mme Courtot, Infirmière Soraya DHAHBI coordinatrice	Mme Mebarki	M. Talla Mme Guellati Mr Arslankoc Mme Dubois (DDEN) Catherine JOANNES EVS

Désignation secrétaire : Géraldine TAPIE

Suite à la demande des parents d'élèves nous nous réunissons en un conseil d'école extraordinaire ayant un seul point à l'ordre du jour :

Refondation de l'école et aménagement des rythmes scolaires

Rappel des informations données aux membres du conseil d'école le 12 mars dernier
→ A la rentrée prochaine les rythmes scolaires vont changer pour certaines écoles de France. Le maire de Belfort souhaite entrer dans le dispositif dès la rentrée c'est-à-dire revenir à la semaine de 9 $\frac{1}{2}$ journées de classe avec le mercredi matin travaillé.

→ L'an prochain l'aide personnalisée n'aura plus lieu et sera remplacée par un dispositif « Activités Pédagogiques complémentaires », ces APC seront organisés en groupe restreint d'élèves et pourront prendre plusieurs formes

- soit une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages
- soit une aide au travail personnel
- soit une activité prévue par le projet d'école

Les APC sont soumis à l'accord des parents des élèves concernés, leur volume sera de 36h par année scolaire.

Le conseil des maîtres de l'école fait la proposition suivante au conseil d'école
-Rallongement de la matinée qui est un temps plus propice aux apprentissages.

Séance d'APC d'une heure après les cours de l'après- midi semble plus bénéfique pour la mise en place d'activités qu'un morcellement en séances plus courtes.

Propositions du conseil des maîtres

L – M – J – V Matinée durée 3h30 : 8h15- 11h45

Après- midi durée 1h45 : 13h30 – 15h15

APC 1 h le soir avec alternance des classes

Mercredi durée 3 h : 8h15 – 11h15

Monsieur le maire présente au conseil d'école la politique éducative de la ville et nous éclaire sur la maquette horaire qui serait proposée par la commune. Il précise qu'il ne municipalise pas l'école, que c'est bien la réforme des rythmes de l'école de la République.

Une enseignante précise que cette réforme est certes nécessaire mais les rythmes ne sont pas les seuls leviers sur lesquels travailler, il serait souhaitable d'avoir une réelle diminution des effectifs dans nos classes.

La mairie note qu'il y a un changement d'envergure, la priorité à l'école est maintenant une réalité. L'objectif de la commune étant d'améliorer la prise en charge éducative hors temps scolaire.

Des activités seront mises en place dans les temps péri et post scolaires encadrées par des intervenants qualifiés.

Le maire fera une proposition horaire d'aménagement des rythmes scolaires mais c'est le DASEN qui prendra sa décision in fine. Les choix seront connus fin mai 2013.

Le maire nous précise qu'il n'est pas possible à l'échelle de la ville d'envisager l'alternance de journées courtes et journées longues, la gestion des intervenants sur les différentes écoles de Belfort étant trop complexe.

La ville opterait donc pour une répartition régulière choix également effectué par le conseil des maîtres ; les élèves ayant besoin de repères précis et réguliers sur la

semaine.

Maquette de la mairie

L-M-J-V Matinée durée 3h15 : 8h30 - 11h45

Après midi durée 2h : 14h -16h

Mercredi 8h30-11h30

Les enseignants proposent un allongement de la matinée, la vigilance des élèves étant plus stable le matin. Les parents d'élèves approuvent ce choix.

La mairie proposerait un rallongement de la pause méridienne, les enseignantes par contre ne le trouvent pas pertinent, les élèves étant souvent fort excités à 13h30. Le maire précise que des activités bien encadrées, avec du personnel formé, seront mises en place pendant la pause méridienne. Des modèles culturels et sportifs sont en cours de construction. Les intervenants sportifs y participeront, ils interviendraient 16h au lieu de 19h pendant le temps scolaire.

Un parent d'élève fait remarquer que des élèves sont pour certains dès 13h devant les portes de l'école. Le maire précise que la commune mettra en place un accueil à 13h30 pour les familles le souhaitant la pause méridienne devant être adaptée aux besoins des enfants.

Les coordinatrices municipales gèreront les temps post et péri scolaires, le maire s'interroge sur la place des directeurs et leur rôle. Actuellement les directeurs sont rémunérés par la municipalité pour la gestion des études surveillées.

La commune ne souhaite pas une entrée à 8h15.

Une enseignante dénonce l'homogénéité des horaires sur la commune qui ne tiendrait pas compte de la spécificité des quartiers. Le maire précise qu'il faut une maquette de départ la plus homogène possible.

Les enseignants souhaitent un allongement sensible de la matinée, plus propice aux apprentissages.

Les parents précisent qu'une matinée plus longue permettrait aux maîtres d'enseigner les matières fondamentales le matin.

Sont également dénoncées les limites de cette réforme, les intérêts de l'école maternelle et élémentaire ne sont pas les mêmes, le rythme d'un enfant de 3 ans étant différent de celui de CM2.

Les parents notent que ce sont les enseignants qui connaissent le mieux leurs enfants pour les apprentissages, que les horaires proposés par le conseil des maîtres leur semblent judicieux avec une matinée plus longue.

Les parents font également part de leur inquiétude quant à la mise en place de cette réforme.

La proposition du conseil des maîtres est mise au vote

Propositions du conseil des maîtres

L – M – J – V Matinée durée 3h30 : 8h15- 11h45

Après- midi durée 1h45 : 13h30 – 15h15

APC 1 h le soir avec alternance des classes

Mercredi durée 3 h : 8h15 – 11h15

Pour	Contre	Abstention
14	0	2

Levée de la séance à 19h15

La directrice

V. BEAU

La secrétaire

G. TAPIE